



ANNEXE - II

(Article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils)



Engagement du conseil

comme exigé par l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils

Nom du conseil : RICHARD DUBÉ

Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai ma mission devant la Cour pénale internationale avec intégrité et diligence, honorablement, librement, indépendamment, promptement et consciencieusement, et que je respecterai scrupuleusement le secret professionnel ainsi que les autres devoirs imposés par le Code de conduite professionnelle des conseils auprès de la Cour pénale internationale.

Fait à MONTREAL, QUÉBEC, CANADA.

Date: 8. NOVEMBRE 2013

Signature du conseil

Pour le Greffier